

## Recyclage du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes (dirigeants d'entreprises de sécurité, électriciens indépendants)





#### **Public**

Les personnes ayant suivi la formation de base doivent suivre le recyclage dans les 6 mois avant le 5ème anniversaire de la délivrance du certificat de formation de base ou d'un certificat de recyclage.

#### **Prérequis**

Les personnes avant suivi la formation de base doivent suivre le recyclage dans les 6 mois avant le 5ème anniversaire de la délivrance du certificat de formation de base ou d'un certificat de recyclage.

#### **Objectifs**

Conformément aux dispositions de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, le Centre IFAPME Liège, Boulevard Sainte-Beuve 1 à Liège, organisme de formation agréé par le Service Public Fédéral Intérieur (a.m. 25 janvier 1993), propose en ses locaux les différents modules de cours légalement requis pour

- la formation de base du personnel d'exécution et du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes
- le recyclage du personnel des entreprises de systèmes d'alarmes souhaitant obtenir un renouvellement d'agrément.

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (http://www.besafe.be)

Ces recyclages sont destinés au personnel ayant suivi la formation de base 4 à 5 ans auparavant. Ils doivent être suivis dans les 6 mois qui précèdent la date de délivrance du certificat de formation de base, ceci en vue de l'obtention de l'agrément pour une nouvelle période de 5 ans. Il est donc préférable de s'inscrire à la première année scolaire après 4 ans.

Conformément aux dispositions de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, le Centre IFAPME Liège, Boulevard Sainte-Beuve 1 à Liège, organisme de formation agréé par le Service Public Fédéral Intérieur (a.m. 25 janvier 1993), propose en ses locaux les différents modules de cours légalement requis pour

- la formation de base du personnel d'exécution et du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes
- le recyclage du personnel des entreprises de systèmes d'alarmes souhaitant obtenir un renouvellement d'agrément.

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (http://www.besafe.be)

Ces recyclages sont destinés au personnel ayant suivi la formation de base 4 à 5 ans auparayant. Ils doivent être suivis dans les 6 mois qui précèdent la date de délivrance du certificat de formation de base, ceci en vue de l'obtention de l'agrément pour une nouvelle période de 5 ans. Il est donc préférable de s'inscrire à la première année scolaire après 4 ans.

#### Session de novembre-décembre 2025 :

Recyclage Dirigeant:

• 19/11, 8h30-15h30

Recyclage Concepteur:

- 19/11, 12h30-15h30
- 26/11, 8h30-15h30
- 03/12, 8h30-11h30

#### Recyclage Installateur:

- 03/12, 8h30-15h30
- 10/12, 8h30-15h30

Inscription: bulletin à renvoyer à fc-sb@centreifapme.be

Bulletin d'inscription alarme (https://www.formation-continue.be/sites/default/files/2025-06/Bulletin%20inscription%20alarme\_0.docx) 42 Ko

### Informations pratiques

- Droit d'inscription 150,00 €
  - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
  - Q Liège
    - Le 5 juin 2025
      De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Certificat Attestation

Pour obtenir l'attestation, un taux de 100% de présence effective aux séances prévues est obligatoire.

> Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation (http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation)

Reconnaissance

Centre agréé par le SPF Intérieur (A.M.25/01/1993)

Plus d'informations sur le contenu des formations réglementaires via ce lien officiel : www.besafe.be (http://www.besafe.be)

Partenaires

VOLTA octroie, à l'employeur ressortissant à la SCP 149.01, une prime sectorielle pour chaque ouvrier qui suit une formation liée au secteur auprès d'un organisme externe. Notre formation est reconnue dans ce cadre. Vous faites partie de la SCP 149.01 ? Contactez VOLTA afin de solliciter votre prime en cliquant ici (https://www.volta-org.be/fr/employeurs/formation-gestion-des-competences/formations/demande-de-prime-formations).

# Recyclage du personnel dirigeant des entreprises et futures entreprises de systèmes d'alarmes (dirigeants d'entreprises de sécurité, électriciens indépendants) - Le jeudi 5 juin 2025, Liège

#### **Organisation**

Pour obtenir l'attestation, un taux de 100% de présence effective aux séances prévues (condition stipulée expressément dans l'AR du 28/10/1996) est obligatoire.

Des dispenses relatives aux matières se répétant dans les différents modules de recyclage (""Installation/Entretien"", ""Conception"" et ""Dirigeant"") sont accordées aux personnes inscrites aux 3 modules de recyclages. Dans ce cas, la formation comporte un total de 24 h. Merci d'en tenir compte dans la commande de vos Chèques-formation, si vous avez choisi ce mode de paiement.

Conditions tarifaires en fonction des modules suivis:

- 300€ ou 12 Chèques-Formation en cas de participation au recyclage « Installateur » de manière isolée (12h réelles)
- 600€ ou 24 Chèques-Formation en cas de participation aux 3 modules sur le même semestre (24h réelles)
- 525€ ou 21 Chèques-Formation en cas de participation aux modules « Installateur » + « Concepteur » le même semestre (21h réelles)
- 375€ ou 15 Chèques-Formation en cas de participation aux modules « Concepteur» + « Dirigeant » le même semestre (15h réelles)

#### Renseignements

Tél.: 04/229 84 20



Liège, Sainte Beuve

Boulevard Sainte-Beuve, 1 4000 Liège Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

04/229.84.20